

entre le Haut et Bas-Canada. Il présida la Commission nommée en 1838 pour s'enquérir des cas des prisonniers d'Etat retenus dans la prison de Montréal. De 1834 à 1841, il fut juge de la Cour des Requêtes pour le district de Montréal, les autres juges de cette Cour pour les districts de Québec et de Trois-Rivières étant respectivement MM. A. R. Hamel et P. B. Dumoulin. Il fut avocat de la Couronne à Montréal de 1840 à 1845. En 1842, il fut nommé président de la Commission pour s'enquérir de la Tenure Féodale et Seigneuriale dans le Bas-Canada, les autres Commissaires étant Joseph André Taschereau, plus tard Solliciteur-Général et juge de la Cour de Circuit, et James Smith, plus tard juge de la Cour Supérieure de Montréal. Le docteur W. B. Munro, professeur assistant de Gouvernement à l'Université Harvard, auteur de "*The Seignorial System in Canada*" et l'éditeur de "*Documents relating to the Seignorial Tenure in Canada*" dans lequel est donné en entier le Rapport de la Commission, dit :

"The first parliament of Canada gave the question of abolishing the seigniorial system its earnest attention by appointing a commission of three to make a through investigation of the workings and to propose some practical scheme of compulsory commutation of tenure which would be satisfactory to seigniors and habitants alike. This task the commissionners promptly accomplished and in 1843, addressed the results to parliament and in an elaborate report containing much interesting and important information relating to the subject with which it dealt. This paper may be commended to readers as affording the most comprehensive and trustworthy outline of the seigniorial system to be found in any official document prior to 1854. It contains some inaccuracies, and in some cases the attitude of the commissioners towards various incidents of the